SEANCE du 15 décembre 2010

L'An deux mil dix et le quinze décembre, à 21heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AVRAINVILLE, régulièrement convoqués le 8 décembre 2010, se sont réunis en la Maison Commune, sous la Présidence de Monsieur Philippe LE FOL, Maire.

Etaient présents : Mmes Suzanne DENIAUD Nicole DESSAUGE Marie-Josée LEGOUT Anne-Charlotte REMOND

Melle Josette ROBIN

MM. Paul BERNAUDEAU Christian CHARPENTIER Daniel PETIT Michel VILLEMIN

Etaient absents excusés : Mmes Pascale BOURGERON Muriel COELHO
M. Gérard DELANOE

Pouvoirs donnés à : Mme Suzanne DENIAUD MM. Philippe LE FOL Paul BERNAUDEAU

Etaient absents : MM. Jean-Marc BACQ Jean Pierre LARDIERE

Mademoiselle Josette ROBIN a été nommée Secrétaire de Séance

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2010 est approuvé.

N°01/12/2010
AVENANT N° 3 sur LOT 1 MARCHE de VIABILISATION du LOTISSEMENT CŒUR de VILLAGE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de modifications à apporter au Lot n°1 du Marché de Viabilisation du Lotissement Cœur de Village « Terrassement VRD », suite à la nécessité de créer 6 places de parking supplémentaires au Nord du Lotissement. l présente donc l'Avenant n°3 au Lot n°1 pour une majoration de 8 277.35 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'Avenant n° 3 au Lot n°1 du Marché de Viabilisation du Lotissement Cœur de Village tels que proposé et pour lequel les crédits seront ouverts en Section d'Investissement du Budget Communal 2010
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

N° 02/12/2010
DECISION MODIFICATIVE N° 4/2010 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'obligation de modifier les prévisions faites dans le cadre du Budget Primitif 2010, permettant ainsi de réaliser les évolutions budgétaires nécessaires aux opérations en cours, telles que :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60613 : Chauffage urbain	0.00 €	2 664.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61522 : Bâtiments	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**39 664.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération non Titulaires	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais as	**0.00 €**	**2 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du p	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**10 000.00 €**
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	17 933.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionn	**17 933.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 231.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investiss	**6 231.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**7 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total	**31 664.00 €**	**41 664.00 €**	**0.00 €**	**10 000.00 €**

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	6 231.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctic	**0.00 €**	**0.00 €**	**6 231.00 €**	**0.00 €**
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	4 045.00 €	0.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	6 474.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement rec	**0.00 €**	**0.00 €**	**10 519.00 €**	**0.00 €**
D-2151-QVI : QUARTIER VILLAGE	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-ENI : EQUIPEMENT NON INDIVIDUALIS	0.00 €	3 250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**20 000.00 €**	**3 250.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total	**20 000.00 €**	**3 250.00 €**	**16 750.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**-6 750.00 €**		**-6 750.00 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de MODIFIER les prévisions du Budget Primitif 2010 suivant les propositions ainsi énoncées.

N° 03/12/2010
DECISION MODIFICATIVE N° 1/2010 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'obligation de modifier les prévisions faites dans le cadre du Budget Primitif 2010, permettant ainsi de réaliser les évolutions budgétaires nécessaires aux opérations en cours, telles que :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : entretien maintenance	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**1 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total	**1 000.00 €**	**1 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
D-13913 : Subventions d'équipement	0.00 €	7 874.95 €	0.00 €	0.00 €
D-13912 : Subventions équipement région	7 874.95 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918 : Subventions équipement autres	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13933 : P.A.E.	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert e	**10 274.95 €**	**10 274.95 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total	**10 274.95 €**	**10 274.95 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTE de MODIFIER les prévisions du Budget Primitif 2010 suivant les propositions ainsi énoncées.

04/12/2010
SUBVENTION d'ETAT sur PROGRAMME 2010
RENOVATION de SALLES INFORMATIQUE et des PROFESSEURS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de Rénovation de Salles Informatique et des Professeurs pour un montant estimatif de : 25 650.00€ H.T.
Il rappelle que ce dossier actuellement financé par les fonds libres de la Commune pourrait recevoir une subvention complémentaire dans le cadre des crédits pour Travaux Divers d'Intérêt Local 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOPTE ce projet de Rénovation de Salles Informatique et des Professeurs consistant en une réfection des intérieurs en matière d'isolation, chauffage, électricité, menuiserie et peinture
DEMANDE l'octroi d'une subvention d'Etat aussi large que possible au titre des crédits pour Travaux Divers d'Intérêt Local 2010.
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à engager les travaux dés l'obtention des subventions
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en Section d'Investissement du Budget Communal

N°05/12/2010
PRESCRIPTION de MODIFICATION N° 4 du P.L.U

Monsieur le Maire rappelle que, depuis son approbation en 2007 et en complément des modifications déjà approuvées, le P.L.U. doit faire l'objet de certaines adaptations complémentaires des dispositions réglementaires.
Elles concernent notamment : la modification des affectations possibles sur la Zone des Marsandes et de son règlement afin d'améliorer la qualité du site (activités commerciales, entrepôts…)

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Le CONSEIL MUNICIPAL :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi Solidarités et Renouvellement Urbain du 13 Décembre 2000, modifiée par la Loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, la Loi portant engagement national pour le Logement et les Lois Grenelle du 3 août 2009 et 12 juillet 2010,
Vu le Code de l'Urbanisme et en particulier son article L 123.13,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 novembre 2007 et modifié le 3 juin 2010,
Considérant que les objectifs présentés par le Maire, ne réduisent ni espaces boisés classés ni zone naturelle ou agricole, ne portent atteinte ni à l'économie du Plan et du P.A.D.D. ni à une protection édictée en raison de risques de nuisances de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comportent pas de graves risques de nuisances,
DECIDE de mettre en œuvre une nouvelle procédure de modification du P.L.U.
AUTORISE le Maire à entamer les démarches nécessaires à cette mise en œuvre
DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

N°06/12/2010
NOMINATION des DELEGUES au SIVOA

Suite à l'adhésion de la Commune au Syndicat mIxte de la Vallée de l'Orge Aval prononcée par arrêté préfectoral n° 2010/PREF/DRCL - 482 du 19 octobre 2010,
Après concertation et à l'unanimité de ses membres,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE de DESIGNER les délégués au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval comme suit :
Titulaires : Paul BERNAUDEAU Christian CHARPENTIER
Suppléants : Gérard DELANOE Josette ROBIN

N°07/12/2010
CONVENTION de FORMATION PREVENTION et SECOURS CIVIQUE de NIVEAU 1

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une Convention de Partenariat entre
la Commune et la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, définissant les modalités de Formation aux Premiers Secours.
Il informe que cette convention permettra d'organiser cette formation pour les volontaires issus de l'équipe municipale et du personnel communal pour une rémunération calculée sur un coût unitaire de 61.00 € par candidat.
Il précise que cette formation sera aussi ouverte aux habitants de la Commune sur inscription et à leurs frais et propose qu'une participation communale de 30 € puisse être prise en charge pour chaque étudiant de moins de 25 ans participant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTE la Convention de Formation aux Premiers Secours telle que proposée et ses modalités financières dont la participation communale de 30 € par étudiant de moins de 25 ans participant,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en Section de Fonctionnement du Budget Communal,
AUTORISE le Maire à signer la Convention annexée et tout document s'y afférant.

N° 08/12/2010
TARIFS FETESMUNICIPALES2011

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes Municipales, Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée doit fixer les tarifs qui seront applicables aux différentes animations.
Considérant la Régie de Recettes Festivités,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE de FIXER comme suit les tarifs de :

- Soirée Atout-jeux 2 €
- Spectacle Marionnettes 6 €
  Gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans
- Soirée Cabaret Concert Jazz 10 €
  Gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans
- Soirée Théâtre 10 €
  Gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans
- Concert Baroque 10 €
  Gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans

DIT que ces crédits seront imputés à l'article 70632 du Budget Communal, par le biais de la Régie de Recettes FESTIVITES.

Divers

- Point sur la réussite de la Fête de la Peinture 2010 et programmation de la session 2011 pour le 11 septembre
- Résultat de la collecte Téléthon = 1795 €
- Présentation des projets d'enfouissement des réseaux de la rue des Piffrets
- Début des travaux des arrêts de bus Grande Rue mi-janvier 2011
- Programmation des travaux de l'Eglise au printemps 2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, ***Les Conseillers Municipaux***